



candidats du « duopole » politique chilien pour forcer un deuxième tour grâce auquel ils pourront obtenir un certain pouvoir de négociation.

Devant un horizon présidentiel bouché pour la droite, l'objectif de celle-ci est de maintenir la composition actuelle du parlement où elle bloque, depuis la fin de la dictature, toute transformation politique significative en imposant son veto. À partir de 2010, avec l'arrivée au pouvoir du premier gouvernement de droite depuis la fin du régime militaire en 1990, le mouvement citoyen, en particulier grâce aux jeunes, a repris de la force. Il a occupé la rue pour exiger notamment une nouvelle Constitution réalisée à travers une assemblée constituante; un système éducatif allant dans le sens de la gratuité; une réforme majeure du système de santé et du régime de retraite, actuellement largement livrés au privé.

Durant 20 ans, la droite a réussi à co-gouverner aux côtés de présidents de centre-gauche issus du Parti de la concertation, grâce au veto qu'elle possède au parlement (bicaméral). Aussi, perdre les prochaines élections présidentielles et retourner dans l'opposition n'est pas pour elle de mauvais augure, « la mère de toutes les batailles » étant de maintenir telle quelle la composition actuelle de la chambre haute. Cela lui suffit largement pour bloquer toute réforme démocratique et politique de gauche.

La victoire de Michelle Bachelet n'est donc pas la promesse d'un changement majeur, même si le programme qu'elle défend rejoint une bonne partie des aspirations populaires: modification de la Constitution, gratuité de l'éducation, réforme fiscale, etc. Car pour que ce programme soit mené à bien, il faut compter sur un nombre suffisant d'élus capables de faire adopter ces réformes. La présidence ne peut rien sans un parlement qui lui permet de réaliser les transformations promises. Or, dans le cas où la droite réussissait encore à bloquer toute réforme, la

nouvelle présidente a tout à craindre du spectre de l'ingouvernabilité. Il est plus que probable, en effet, que le mouvement citoyen chilien, qui s'est réapproprié son pouvoir politique au cours

des trois dernières années, n'abandonnera pas la rue pour appeler aux changements démocratiques nécessaires. ●

Hydro-Québec : une mission détournée

Un bref retour historique éclaire la dérive de notre société d'État et le caractère inacceptable des hausses de tarifs d'électricité qu'on cherche à nous imposer cette année.

MARC-OLIVIER MOISAN-PLANTE

Jadis perçue comme un symbole de réussite et d'affranchissement de la société québécoise, garante de l'accessibilité d'un service public essentiel, Hydro-Québec est devenue, aux

yeux de plusieurs, un véhicule de taxation et de financement de l'État québécois. Alors que la réglementation des tarifs d'électricité s'avère des plus opaques pour le profane, un sentiment d'iniquité et d'impuissance s'installe chez les usagers. Cette année, ces derniers devront faire face aux hausses tarifaires projetées les plus élevées depuis 20 ans. Ces hausses « politiques », découlant de choix étatiques, augmenteront la facture d'électricité d'un ménage moyen d'environ 80\$ pour l'année 2014. Les propriétaires de maison verront pour leur part leur facture grimper d'environ 150\$.

L'auteur est analyste des politiques et réglementations en matière d'énergie à l'Union des consommateurs

La campagne « Le courant avant le profit! », lancée par la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, dénonce ces hausses et le détournement insidieux de la mission première de la société d'État, tel qu'opéré par nos gouvernements depuis le début des années 1980. Elle propose plusieurs solutions fiscales plus progressistes que la





tarification abusive d'un service essentiel, afin de répondre aux besoins financiers de l'État.

Rappelons que ce sont des tarifs élevés, un service à la clientèle déficient, le versement de dividendes excessifs aux actionnaires et des accusations de corruption qui ont conduit à la nationalisation de la Montreal Light, Heat and Power et à la création d'Hydro-Québec par le gouvernement d'Adélard Godbout, en 1944. Offrir le service d'électricité « aux citoyens de cette province aux taux les plus bas compatibles avec une saine administration financière » était la mission première d'Hydro-Québec, laquelle fut réaffirmée lors de la grande nationalisation de 1962-1963, orchestrée par René Lévesque et le gouvernement de Jean Lesage.

À la suite de l'élection quasi référendaire de 1962, un « pacte social » fut établi: les usagers assumant collectivement le risque financier de la nationalisation, l'accès à l'électricité leur était facilité par une tarification relativement basse et uniforme sur l'ensemble du territoire. Véritable locomotive de l'économie de l'époque, les projets d'Hydro-Québec étaient centrés sur la satisfaction des besoins québécois en électricité.

En 1981 cependant, la *Loi sur Hydro-Québec* a été modifiée pour permettre

le versement de dividendes au gouvernement du Québec. L'institution de la Régie de l'énergie, en 1996, devait mettre fin à l'arbitraire du processus de détermination des tarifs qui sévissait depuis. Mais c'était sans compter sur l'influence de la libéralisation des marchés et l'appât du gain que représentaient les marchés d'exportation. Ainsi, en 2000, la production d'électricité a fait l'objet d'une dérèglementation et a été soustraite de l'autorité de la Régie. Ce changement législatif a mené à la création du « bloc patrimonial » d'électricité, qui désigne une quantité d'énergie destinée prioritairement à la desserte des besoins québécois et dont le prix, fixé dans la Loi, devait préserver l'esprit du pacte social de 1962.

Dans le cadre d'une politique de développement économique régional, l'État a par la suite imposé à Hydro-Québec – et par ricochet à ses clients – l'achat de coûteux blocs d'énergie produits par le secteur privé à partir des filières éolienne et de biomasse. Or, l'affaissement de la demande dans le secteur industriel a créé une situation où les approvisionnements en électricité sont maintenant excédentaires. L'accumulation de surplus d'énergie considérables contraint ainsi Hydro-Québec à exporter des quantités croissantes d'électricité du bloc patrimonial. Conjugués à l'effondrement

simultané des prix sur les marchés extérieurs, les profits anticipés deviennent un miroir aux alouettes et l'héritage de la grande nationalisation est écoulé à vil prix aux États-Unis.

Ainsi, le dégel des tarifs du bloc patrimonial concrétisé au printemps dernier servira d'instrument fiscal et les montants recueillis seront affectés au Fonds des générations, destiné à rembourser la dette publique. La mesure cache cependant une iniquité profonde. La grande industrie se voit exemptée d'une hausse de tarifs et il incombera aux clients résidentiels d'assumer plus que leur « juste part » du fardeau du remboursement de la dette du Québec. L'injustice paraît encore plus criante pour les ménages à faible ou modeste revenu, lesquels doivent déjà consacrer une portion importante de leur budget au paiement de leur facture d'électricité.

Sous l'effet des injonctions pressantes et contradictoires pesant sur Hydro-Québec, dictées par nos gouvernements, l'accès au service public essentiel qu'est celui de l'électricité semble fortement compromis. Alors qu'une nouvelle politique énergétique est en cours d'élaboration, la lutte pour la sauvegarde de ce service public et l'obtention de tarifs d'électricité équitables apparaissent plus nécessaires que jamais. ●

6 millions de X

Pourquoi voterez-vous aux élections municipales 2013?



INSTITUT DU NOUVEAU MONDE

Venez échanger vos raisons de voter sur

inm.qc.ca/6MX